INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 3 OCTOBRE 2022 À 19H30
EN PRÉSENCE DU PUBLIC
Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents :

Le maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Jonathan Bédard
M. Michel Massé
Mme Lynda Cusson
Mme. Mélanie Valois
M. Pierre Larivière
Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire
Est également présente:
Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière
Monsieur Guy Cusson, directeur des travaux publics

Moment de réflexion
Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue et les élus présents s'identifient.

177-10-2022 Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que présentés.

Adoptée

178-10-2022 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 6 septembre 2022

Il est proposé par Michel Massé
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 tel que rédigé, en apportant toutefois une correction à la résolution #168-09-2022 comme suit :
(...) Secondé par Pierre Larivière.

Adoptée

179-10-2022 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	35 325.21$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	4 210.69$
VOIRIE MUNICIPALE	21 837.23$
HYGIÈNE DU MILIEU	19 872.87$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	385.40$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	123.11$
LOISIRS ET CULTURE	8 425.53$
FRAIS DE FINANCEMENT	0.00$
IMMOBILISATIONS	8 003.92$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2022:	98 183.96$

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Jonathan Bédard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de d'octobre 2022 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

180-10-2022

Rapport du directeur des travaux publics

Le directeur des travaux publics fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois de septembre 2022 et de ceux à venir en octobre 2022.

Réparation tuyau amenant alun aux étangs
Le tuyau a été réparé puisqu'il y avait une fuite près de la clôture.

Réparation clôture garderie
La clôture de la garderie a été réparée dans la cour arrière.

Réparation diverses – asphalte
Une offre de services déposée par Asphalte Bernier Inc. est soumise, au montant de 13 584.75$ plus taxes, afin de procéder au rapiéçage de divers endroit dans la municipalité.

Arrêts rue Ste-Marguerite
Les deux nouveaux arrêts sont maintenant en place aux coins des rues Ste-Marguerite et des Pins.

Pancarte de traverse de piétons coin Notre-Dame et du Marché
La pancarte située au centre de la rue Notre-Dame en face de l'épicerie a été à nouveau brisée par le passage d'un véhicule lourd. Sa réinstallation ira au printemps, une nouvelle pancarte sera commandée.

Il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport du directeur des travaux publics et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments
Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de septembre 2022
Le rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en septembre 2022 est déposé et une copie a été remise à tous les élus.

181-10-2022

Embauche de deux nouveaux premiers répondants : signature de la convention de services professionnels avec Valérie Laplante et Pierre-Luc Morissette

CONSIDÉRANT la formation et l'embauche récente de 2 nouveaux premiers répondants, soit Mme Valérie Laplante et M. Pierre-Luc Morissette;

CONSIDÉRANT QUE leur embauche officielle doit être confirmée par résolution du conseil et qu'une convention de services professionnels doit être signée avec eux;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier l'embauche de Mme Valérie Laplante et M. Pierre-Luc Morissette, à titre de premier répondant. Que le maire et la directrice générale soient, pas la présente résolution, autorisés à signer la convention de services professionnels au nom de la Municipalité.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités
Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.
M. Pierre Larivière dépose un rapport écrit de sa dernière rencontre avec le CDRN.

Première période de questions de l'assistance
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Des personnes sont présentes dans l'assistance, quelques questions sont adressées au conseil, mais aucune résolution n'est nécessaire pour la suite à accorder aux questions adressées au conseil.

182-10-2022

Service de gestion documentaire offert par Mme Maryse Deslandes, archiviste : offre de service 2023 au montant de 780$

Il est proposé par Michel Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services déposée par Mme Maryse Deslandes, archiviste, au montant de 780$, pour le contrat de service de gestion documentaire pour l'année 2023.

Adoptée

183-10-2022

Bureau municipal : budget pour achat de toiles de fenêtres

Il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Jonathan Bédard
Et résolu à l'unanimité des conseiller présents d'accorder un budget de l'ordre de 1 550$ plus taxes, pour l'achat de toiles pour les fenêtres de l'hôtel de ville.

Adoptée

184-10-2022

Modifications apportées à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels : formation d'un comité

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Village de Roxton Falls est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité du Village de Roxton Falls doit constituer un tel comité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;
QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité du Village de Roxton Falls :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, la directrice générale et greffière-trésorière et de la greffière-trésorière adjointe;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

- de l'archiviste de la municipalité, qui est responsable de la gestion documentaire;

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité du Village de Roxton Falls dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité du Village de Roxton Falls de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Adoptée

PG Solutions : offre de services pour un système de cybersécurité
Les élus ne souhaitent pas donner suite à cette offre de services.

185-10-2022 Réserve financière vente de terrains : confirmation solde au 03-10-2022

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose un état des ventes de terrains mis à jour en date du 3 octobre 2022, lequel démontre que sur le total du prix de vente des terrains au montant de 337 667.63$, 152 000$ ont été versés en réduction du solde du règlement d'emprunt #03-2014 et qu'un montant de 185 666.69$ demeure au solde de la réserve financière « Excédent de fonctionnement affecté-Surplus des ventes de terrains »;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer un montant de 185 666.69$ au solde de « Excédent de fonctionnement affecté-Surplus des ventes de terrains », devant apparaître aux prochains états financiers de la Municipalité.

Adoptée

186-10-2022 MRC d'Acton : budget du service de prévention des incendies-TPI pour 2023 au montant de 12 906$

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton soumet son projet de budget pour l'exercice financier 2023, en regard avec le service de prévention des incendie-TPI et qu'il établit la quote-part de la Municipalité du Village de Roxton Falls à 12 906.51$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Pierre Larivière
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le projet de budget pour l'exercice financier 2023, en regard avec le service de prévention des incendies-TPI, tel que présenté et établissant la quote-part de la Municipalité du Village de Roxton Falls à 12 906.51$.

Adoptée

187-10-2022 Travaux de réfection de la rue Ste-Marguerite : mise à jour de l'estimation des coûts, dans le but de soumettre les travaux à la programmation #5 pour réalisation en 2023

CONSIDÉRANT QU'une estimation des travaux à réaliser sur une portion de la rue Ste-Marguerite, soit entre la rue Notre-Dame et du Marché, a été déposée en août 2022 août 2022 et que les travaux n'ont pas été réalisés à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE les coûts ont particulièrement augmentés au niveau des travaux de construction en infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire soumettre des travaux de réfection de la rue Ste-Marguerite, au programme TECQ;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Les Services EXP Inc., afin de procéder à une mise à jour de l'estimation préliminaire des coûts de réfection de la rue Ste-Marguerite, dans le cadre du projet #DRU-21009613 (ROXM), incluant les travaux de réfection complète de la chaussée, incluant une option pour l'aménagement d'un corridor piétonnier.

Adoptée

188-10-2022

Cours d'eau du secteur de la rue Marie-Paule : demande de validation du statut d'un lit d'écoulement par la MRC d'Acton

CONSIDÉRANT la Branche 80 de la Rivière Jaune, située dans le secteur de la rue Marie-Paule;

CONSIDÉRANT QUE sa localisation actuelle comprendrait une section située dans un fossé de la rue Marie-Paule;

CONSIDÉRANT QUE cette situation oblige les propriétaires riverains à respecter une bande riveraine de 10 mètres d'un fossé de chemin ;

CONSIDÉRANT QU'ils s'agit de superficies de terrain importantes dans un secteur en développement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander la validation du statut de cette portion du fossé de chemin à la MRC, responsable de la gestion des cours d'eau;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la MRC d'Acton de faire une analyse afin de valider le statut du lit d'écoulement identifié comme étant la branche 80 de la Rivière Jaune, particulièrement dans le secteur de la rue Marie-Paule.

Adoptée

AE Services et Technologies Inc. : décompte #3 au montant de 34 015.92$
Reporté

****La conseillère Mélanie Valois se retire de la table des délibérations avant la présentation du point suivant qui est à l'ordre du jour, en déclarant que l'entreprise Excavation A.R. Valois Inc. est détenue par des membres de sa famille immédiate et que, malgré qu'elle ne possède pas d'intérêts pécuniaires dans la compagnie, elle s'abstiendra de voter et de participer aux délibérations portant sur la question soumise à l'attention du conseil, par soucis de prudence et de transparence.*

189-10-2022

Réfection de conduite d'égout en tranchée : décompte final et libération de la retenue pour Excavation A.R. Valois Inc.

CONSIDÉRANT QUE Les Services EXP Inc. dépose le décompte progressif #1 ainsi que le certificat de réception définitive des ouvrages dans le cadre du projet « Réfection de conduites d'égouts en tranchée » et recommande la libération et le paiement de la retenue au montant de 3 707.64$ plus taxes, soit un total de 4 262.86$ à la compagnie Excavation A.R. Valois Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de paiement suivra dès que les documents seront signés par l'entrepreneur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Pierre Larivière
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le décompte progressif #1 et le certificat de réception définitive des ouvrages, dans le cadre du projet « Réfection de conduites d'égouts en tranchée » et de payer la somme de 3 707.64$ plus taxes, soit un montant total de 4 262.86$ à Excavation A.R. Valois Inc.,

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

conditionnellement à ce que la recommandation de paiement soit confirmée par Les Services EXP Inc.
Que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Julie Gagné, soit par la présente résolution autorisée à signer les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

****Madame Mélanie Valois reprend son siège après l'adoption de la décision rendue sur ce point de l'ordre du jour.*

190-10-2022

RIAM : prévisions budgétaires 2023

CONSIDERANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2023 et l'a transmis à la Municipalité du Village de Roxton Falls pour adoption ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Jonathan Bédard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2023, tel que soumis ; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

Adoptée

191-10-2022

Rapport de mesure de boues : suivi des Services EXP Inc.

CONSIDÉRANT QUE Les Services EXP Inc. proposent leurs services d'analyse concernant les rapports de mesure de boues ainsi que l'utilisation éventuelle de bactéries pour le traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les services sont proposés sur une base horaire, avec une enveloppe budgétaire de l'ordre de 4 000$ plus taxes, le tout selon les services proposés dans le courriel adressé à la Municipalité par M. Christian Gagnon, ingénieur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services déposée par Les Services EXP Inc., dans le cadre de la démarche d'analyse concernant les rapports de mesure de boues et l'utilisation éventuelle de bactéries pour le traitement des eaux usées.

Adoptée

CPE La Douce Couvée : demande de commandite pour l'organisation d'une soirée
Le conseil ne donne pas suite.

192-10-2023

MRC d'Acton : prévisions budgétaires 2023 pour le service régional d'inspection en bâtiment au montant de 23 217$

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton soumet son projet de budget pour l'exercice financier 2023, pour le service régional d'inspection en bâtiment, lequel établit la quote-part de la Municipalité du Village de Roxton Falls à 23 217$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le projet de budget pour l'exercice financier 2023, pour le service régional d'inspection en bâtiment, tel que présenté et établissant la quote-part de la Municipalité du Village de Roxton Falls à 23 217$.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

Municipalité du Village de Roxton Falls

193-10-2022

N° de résolution ou annotation

Projet de Règlement numéro 05-2022 modifiant le règlement de lotissement numéro 266-2003 de la Municipalité de Roxton Falls : AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Pierre Larivière, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption, le projet de règlement #05-2022, modifiant le règlement de lotissement numéro 266-2003 de la Municipalité de Roxton Falls. Ce Projet de règlement a notamment pour objets :

- de remplacer les dimensions minimales des lots (ou des terrains) selon qu'ils sont desservis, non-desservis ou partiellement desservis par les services d'aqueduc et d'égouts et selon qu'ils sont à une certaine distance d'un cours d'eau;
- de prévoir des normes de superficies minimales différentes à l'intérieur de certaines zones soit, dans les zones 501, 502, 503, 504, 505, 506 et 507 dans le cas d'un usage résidentiel autre qu'une habitation destinée à des fins agricoles;
- de remplacer les distances minimales à respecter entre une route et la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau.

Adoptée

194-10-2022

Projet de Règlement numéro 05-2022 modifiant le règlement de lotissement numéro 266-2003 de la Municipalité de Roxton Falls : Adoption du premier projet de règlement

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement #05-2022, modifiant le règlement de lotissement #266-2003 de la Municipalité de Roxton Falls, est remise à tous les élus et que ce dernier fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à;

- remplacer les dimensions minimales des lots (ou des terrains) selon qu'ils sont desservis, non-desservis ou partiellement desservis par les services d'aqueduc et d'égouts et selon qu'ils sont à une certaine distance d'un cours d'eau;
- prévoir des normes de superficies minimales différentes à l'intérieur de certaines zones soit, dans les zones 501, 502, 503, 504, 505, 506 et 507 dans le cas d'un usage résidentiel autre qu'une habitation destinée à des fins agricoles;
- remplacer les distances minimales à respecter entre une route et la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement #05-2022, modifiant le règlement de lotissement #266-2003 de la Municipalité de Roxton Falls.

Qu'une assemblée publique de consultation soit convoquée, le lundi 7 novembre 2022, à 19h00, le tout tel que requis par la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme.*

Adoptée

195-10-2022

Développement domiciliaire secteur rue Notre-Dame : projet - promesse d'achat/Vente

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale soumet le document intitulé « Promesse d'achat / vente », version du 27 septembre 2022, lequel contient les modalités applicables au projet de cession du lot # 3 843 061 à Huard Excavation Inc., dans le cadre du projet d'entente promoteur visant la construction d'une rue et l'aménagement de 17 nouveaux terrains résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE le projet est également soumis à Huard Excavation Inc. pour approbation ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le document intitulé « Promesse d'achat / vente », version du 27 septembre 2022, dans lequel intervient la Municipalité du Village de Roxton Falls et la compagnie Huard Excavation Inc.

Adoptée

196-10-2022

Développement domiciliaire secteur rue Notre-Dame : projet Protocole d'entente relatif à des travaux municipaux

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale soumet le document intitulé « Protocole d'entente relatif à des travaux municipaux », version du 27 septembre 2022, lequel contient les conditions d'exécution applicables aux travaux municipaux permettant éventuellement la construction d'au moins 17 résidences unifamiliales isolées sur les lots à être formés à parti du lot # 3 843 061, protocole à être signé avec Huard Excavation Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le projet de protocole d'entente est également soumis à Huard Excavation Inc. pour approbation ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le document intitulé « Protocole d'entente relatif à des travaux municipaux », version du 27 septembre 2022, dans lequel intervient la Municipalité du Village de Roxton Falls et la compagnie Huard Excavation Inc.

Adoptée

Développement domiciliaire secteur rue Notre-Dame : réflexion concernant le nom de la nouvelle rue

Les élus conviennent de faire une publication sur la page Facebook afin de demander des suggestions de la population pour donner le nom à la nouvelle rue.

197-10-2022

Prolongement des Rues Duval Cabana : suivi concernant le projet et l'entente promoteur à signer

CONSIDÉRANT QU'un plan a été déposé par les promoteurs du prolongement des rues Duval et Cabana, démontrant les travaux de voirie à exécuter, mais ne comprenant pas les détails concernant les raccordements prévus;

CONSIDÉRANT QUE le plan cadastral comprend 3 lots à desservir par les promoteurs, dans la portion du prolongement de la rue Cabana, soit les lots 6 473 294, 6 473 295 et 6 473 296 et un lot dans le prolongement de la rue Duval, soit le lot 6 473 299;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Pierre Larivière
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'exiger que les plans déposés présentent également les travaux de raccordements au réseau d'égout.

Adoptée

198-10-2022

Convention de bail entre la Municipalité du Village de Roxton Falls et La Régie de Loisirs de Roxton Falls : local utilisé pour la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE le projet de convention de bail entre la Municipalité du Village de Roxton Falls et la Régie de Loisirs de Roxton Falls, concernant l'utilisation du local utilisé pour la bibliothèque, est soumis pour approbation;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution ou annotation

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le document déposé et intitulé « Convention de bail entre la Municipalité du Village de Roxton Falls et la Régie de loisirs de Roxton Falls – Objet : local utilisé pour la bibliothèque municipale de Roxton Falls – Année 2022 ». Que le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient par la présente résolution autorisés à signer le document pour et au nom de la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Adoptée

199-10-2022

Régie de Loisirs de Roxton Falls : tenue d'activités pour la fête de l'Halloween : samedi 29 octobre 2022

Il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Jonathan Bédard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue d'activités pour la fête de l'Halloween, le samedi 29 octobre 2022, dans les rues de la Municipalités et de permettre la participation du service des premiers répondants pour assurer la sécurité à certaines intersections, en collaboration avec le service de protection contre l'incendie.

Adoptée

Deuxième période de question
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question adressée au conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT
Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

_____
Signé à Roxton Falls, ce 3 octobre 2022

200-10-2022

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h10.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Greffière-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls